

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En date **23 mai 2022 à 18h30**

(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

L'an deux mille vingt-deux, le 23 mai à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie sous la Présidence de M. DELANNOY Julien, Maire.

Présidence : Monsieur Julien DELANNOY, Maire

Présents : M. Julien DELANNOY, Maire – Mme Séverine FOUACHE DELBECQ (jusque 20h00), 1^{ère} adjointe, MM Olivier HENDRICK, Henri LEGAY, adjoints, Mmes Eveline BOIN, Fabienne CAPELLE, Chantal CUEGNET, Muriel LEFEBVRE HERMETZ, MM, Philippe DUMONT, Frédéric FICHAUX, Philippe LEFRANC, David RAIMOND.

Absents excusés : Christine ANSEL, Olivier CUVILLIEZ.

Absents : Angélique LOZINGUEZ

Procurations : Christine ANSEL à Fabienne CAPELLE, Olivier CUVILLIEZ à Julien DELANNOY, Séverine FOUACHE DELBECQ à Muriel LEFEBVRE HERMETZ

Convocation : du 16 mai 2022

Secrétaire : Muriel LEFEBVRE HERMETZ

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Madame Muriel LEFEBVRE HERMETZ est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande le retrait du point suivant : Acceptation d'un chèque suite à sinistre. A l'unanimité le conseil municipal accepte.

Porter à connaissance projet SICABIO de la société SICAL de Lumbres

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dossier de Porter à Connaissance reçu en date du 21 avril 2022 par le Préfet du Pas-de-Calais portant sur le projet de développement de la valorisation agricole du SICABIO par épandage de la société SICAL de Lumbres.

Le Conseil municipal doit exprimer son avis.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents, le conseil municipal émet des inquiétudes quant aux teneurs des matières épandues, aux distances de stockage par rapport aux voies ainsi qu'aux éventuelles odeurs.

Le conseil municipal émet un avis défavorable (0 voix favorable, 7 voix défavorables et 7 abstentions) au projet de valorisation du SICABIO par épandage.

Convention de partenariat commune / Les Explorateurs

Monsieur le Maire rappelle le projet de MAM (Maison des assistantes Maternelles) en cours de réalisation. Il précise que, comme le demande les services compétents, les 3 assistantes maternelles porteuses du projet se sont regroupées en Association « Les explorateurs ». (publiée au JO du 18/01/2022).

Afin de définir les engagements des parties et les conditions de partenariat dans la mise à disposition d'un bâtiment communal et dans le fonctionnement de la MAM, il convient d'établir une convention entre l'association « Les Explorateurs » et la commune.

Monsieur le Maire présente la proposition de convention.

Mr David RAIMOND ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune et l'association Les explorateurs.

Bail de location bâtiment 5, rue de la Halte

Compte tenu de ce qui précède, il est nécessaire d'établir entre l'association « Les Explorateurs » et la commune un bail afin de fixer les modalités d'occupation des locaux, et notamment de paiement des charges et de loyer.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2021/051 du 19/10/2021 portant de la décision de préemption du 05, rue de la Halte, ainsi que la délibération 2022/015 du 14/03/2022 portant sur les travaux d'aménagement du bâtiment.

Il donne lecture de la proposition de bail.

Il propose de fixer le loyer fixe à 600 € hors charges.

Philippe LEFRANC souhaiterait un loyer plus modéré.

Le conseil municipal décide la mise en place du bail à compter du 01/10/2022 et de proposer à l'association une occupation à titre gratuit avant cette date (du 15/06 au 30/09/2022) afin de pouvoir réaliser son installation et son premier mois de fonctionnement.

Mr David RAIMOND ne prend pas part au vote.

A l'unanimité le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bail de location et la convention d'occupation à titre gratuit du 05, rue de la Halte selon les modalités définies ci-dessus et tout autre document s'y rapportant.

Avenant à la convention Commune / EPF

Monsieur le Maire rappelle la convention signée entre la commune et l'EPF le 25 avril 2013 pour l'acquisition, la gestion, la démolition et la cession de biens dans le périmètre de l'opération WAa, ainsi que l'avenant n°1 signé le 17 septembre 2013 pour l'extension de ce périmètre (délibération 2013/006 du 01/02/2013).

Il rappelle également, l'avenant n°2 signé le 16 septembre 2017 pour permettre l'application du PPI (Plan Pluriannuel d'Intervention 2015-2019 (Délibération 2017/061 du 29/08/2017).

Ainsi que l'avenant n°3 pour la prolongation de la convention jusqu'au 25/04/2020, signée le 20 avril 2018 (Délibération 2017/069 du 07/11/2017) et l'avenant n°4 pour la prolongation de la convention jusqu'au 25/10/2021, signée le 08 juin 2020 (Délibération 2020/029 du 02/06/2020)

Il rappelle que faute d'acheteur, les termes de la convention conduisent la commune à acquérir le bien.

Il convient de prolonger à nouveau cette convention d'un délai de 1 an afin de pouvoir poursuivre les démarches de cession.

Il donne lecture du projet de l'avenant n°5 prolongeant la convention jusqu'au 25 octobre 2022

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°5.

Achat parcelle partie de la parcelle B150 rue du patis

Suite à la clôture des dossiers de Me PREVOST DEBOUZIE, Notaire à LUMBRES, ayant pris sa retraite, les services administratifs ont constaté que les démarches de cession suite à l'agrandissement de la rue du patis n'étaient pas closes.

Aussi, il est nécessaire que la commune acquière la partie de la parcelle B150 devenue voie communale.

Monsieur le Maire précise avoir rencontré les propriétaires et qu'une vente en acte administratif à l'Euro Symbolique est envisageable.

La commune prendrait à sa charge les frais liés à la division parcellaire.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire :

- à entreprendre les démarches nécessaires au frais de la commune afin de réaliser la division parcellaire.
- à acheter à l'euro symbolique par acte administratif la surface utile constituant la rue du patis.

Achat parcelles rue des haudits

Monsieur le Maire indique avoir été sollicité par les riverains de la rue des Haudits afin que celle-ci soit rénovée. Il précise que cette voie est en partie privée sur les parcelles B 62, B 318, B 317, B 51, B 50 et B 49.

Monsieur le Maire souhaite régulariser la situation par vente en acte administratif à l'Euro Symbolique.

La commune prendrait à sa charge les frais liés aux divisions parcellaires.

Il propose de rencontrer les propriétaires concernés.

Mr David RAIMOND ne prend pas part au vote.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire :

- à entreprendre les démarches nécessaires au frais de la commune afin de réaliser les divisions parcellaires.
- à acheter à l'euro symbolique par acte administratif la surface utile constituant la rue des Haudits.

Devis réfection toiture Eglise

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'effectuer des travaux de réparation de la toiture de l'église suite à la tempête Eunice survenue en février 2022. Des dégâts sont en effet à déplorer au niveau de la toiture de la nef et de plusieurs piliers.

Trois devis ont été obtenus auprès des toits de Saint-Pierre :

- Remise en place de tuiles sur les versants de la toiture de la nef : 3 038.00 euros HT
- Travaux sur piliers : 10 660.00 euros HT
- Travaux sur versants : 14 291.00 euros HT

Soit un total de 27 989.00 euros HT soit 33 586.80 euros TTC.

Monsieur le Maire signale qu'une déclaration de sinistre a été effectuée auprès de la SMACL, assureur des biens communaux. L'expert qui s'est présenté en mairie a proposé une indemnisation totale à hauteur de 21 894.27 euros après déduction de la vétusté.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à la signature de ces trois devis et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches s'y rapportant.

Création d'un réseau en téléphonie

Monsieur le Maire évoque la possibilité de créer un « réseau » téléphonique reliant les bâtiments communaux suivants : Mairie, Médiathèque, Salle Josse Heumez, Salle Gabriel Fraissinet et Atelier municipal. Seule l'école ne serait pas concernée, étant géographiquement trop éloignée des autres bâtiments.

L'exploitation d'un tel réseau pourra créer des économies substantielles en matière de téléphonie. Monsieur le Maire rappelle que la commune a dépensé près de 5 500.00 euros en 2021 pour couvrir ses dépenses téléphoniques (abonnements, consommations, location du standard téléphonique de la mairie).

Il présente le devis de la société 2MRC qui prévoit la création dudit réseau. Son montant est de 2 234.40 euros HT.

Séverine FOUACHE DELBECQ quitte l'assemblée à 20h00 pour raisons professionnelles.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à la signature de ce devis et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la création de ce réseau téléphonique.

Travaux régénération terrains football

Monsieur le Maire rappelle que la dernière régénération du terrain de football a été réalisée il y a 7 ans.

Il précise que très peu d'entreprises réalisent ce genre de prestation et qu'il est difficile d'obtenir plusieurs devis ;

Le devis présenté comprend la régénération des 2 terrains en trois phases : une première pour l'élimination des mauvaises herbes, une seconde pour l'égalisation de la surface et une troisième pour la mise en place du sable.

En ce qui concerne les ronds centraux et les espaces de buts, une remise à nu et un réengazonnement sont prévus.

Le devis d'un montant de 8 825,06 € HT est présenté.

A l'unanimité le conseil municipal accepte le devis et autorise Monsieur à le signer et à réaliser toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces régénérations.

Monsieur le Maire précise que la fermeture de l'accès au stade municipal aux véhicules par le cheminement donnant sur la RD doit être envisagée. A plusieurs reprises des véhicules se sont retrouvés sur le terrain Matthieu entraînant son endommagement.

Philippe LEFRANC souhaite la mise en place d'une barrière amovible afin de permettre l'accès aux véhicules de secours

Organisation repas de l'amitié

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité offre chaque année un repas de l'amitié au cours du mois de septembre.

Il rappelle les conditions pour y être convié :

- Être inscrit sur la liste électorale de Wavrans-Sur-l'Aa
- Avoir atteint au moins 62 ans au cours de l'année civile

Les époux, épouses, concubins et concubines des personnes éligibles sont automatiquement invités au repas s'ils sont inscrits sur la liste électorale du village, quel que soit leur âge.

S'est posée en réunion du Centre Communal d'Action Sociale la question des compagnons des wavranais qui ne seraient pas inscrits sur la liste électorale de la commune. Dans la mesure où le repas est organisé et réglé par la commune, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer.

Après présentation aux élus du coût du dernier repas des aînés, Monsieur le Maire propose la possible inscription des compagnons non-inscrits sur la liste électorale des convives moyennant la somme de 30 euros. Les intéressés recevront un avis des sommes à payer du Trésor Public.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte de mettre en place cette facturation.

Organisation des festivités de la ducasse

Monsieur le Maire rappelle les festivités du weekend de la ducasse 2022 :

- Vendredi 27 : soirée organisée par l'Amicale du personnel communal
- Samedi 28 : Défilé de la libération organisé par « Faire revivre l'histoire » en partenariat avec le comité des fêtes. Arrêt pendant 1h sur la commune pour un moment de commémoration.
- Dimanche 29 : Brocante organisée par le comité des fêtes.

Monsieur le Maire précise que la RCSC sera mobilisée pour assurer la sécurité et invite les élus à se rapprocher du comité des fêtes pour venir en aide dans les préparatifs.

Les distributions de tickets gratuits se dérouleront les samedi et lundi de 17h à 19h. Ils sont offerts aux enfants de 2 à 15 ans scolarisés à l'école des Orchidées ou habitant la commune.

Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle les élections législatives des 12 et 19 juin 2022 et invite les membres du conseil à se positionner sur les créneaux de tenue du bureau de vote.

Monsieur le Maire informe que des travaux d'urgence doivent être entrepris au niveau du chemin rural n°1 dit « chemin de la vieille usine » qui s'effondre au sein d'une parcelle privée.

Il précise avoir l'obtenu l'accord du propriétaire pour la réalisation des travaux (pris en charge en totalité par la commune).

Il précise que les travaux de remise en état le seront sur l'emprise du chemin et qu'il ne s'en verra pas modifié ou élargi.

Henri LEGAY signale qu'un arbre prend de plus en plus d'emprise. Situé dans le talus, il est difficile d'en connaître le propriétaire à moins de faire intervenir un géomètre. Monsieur le Maire précise que sa présence maintient le talus et que son retrait entrainerait des travaux sur le talus.

Monsieur le Maire informe que le site de l'entreprise Foulon a été vendu à la Société Bétons Darras Frères. Cette dernière organise actuellement un déblaiement des bâtiments afin d'y installer des box de stockage.

Monsieur le Maire signale des difficultés de remplacement des charnières cassées de la fenêtre de la salle Josse Heumez. Un changement total de la fenêtre alu haute résistance doit être réalisé.

Muriel LEFEBVRE HERMETZ demande que le christ du cimetière soit nettoyé.

Elle fait part des dernières éléments apportés par le service des affaires culturelles du Département sur les devis présentés dans la demande de subvention.

- La réalisation du carrelage ne sera pas autorisée au sein de l'église. Il est préconisé de récupérer les dalles en bon état afin de les placer dans l'allée centrale et de placer les autres au niveau des chaises.

- L'installation du sous bassement bois sur le pourtour intérieur du bâtiment ne sera autorisé qu'après la réalisation d'un assainissement des murs.

- La réfection de la porte d'accès aux cloches peut être réalisée si elle est conservée dans « son jus ». Une ouverture est préconisée afin de créer une vue sur l'accès aux cloches. A noter que cette ouverture créera une aération.

- Il est préconisé de retirer le béton présent au sein du parvis de l'église afin d'analyser la conception située en dessous.

- Un assainissement extérieur par la mise en place d'un caniveau sur tout le tour de l'église est demandé.

Elle précise qu'à ce stade, sans prise en compte des remarques citées ci-dessus, les demandes de subventions ne seront pas accordées.

L'étude architecturale de Me Zine est prévue en juin.

Monsieur Philippe LEFRANC signale avoir été relancé par les ex membres du CMJ sur l'avancement du dossier City Stade.

Monsieur le Maire propose de réunir la commission Sport et Jeunesse afin qu'elle puisse retravailler sur le sujet avec la synthèse réalisée par le CMJ.

Muriel LEFEBVRE HERMETZ signale qu'il est nécessaire de poursuivre les aménagements PMR de la salle Josse Heumez et du Stade Pierre Wallon.

Frédéric FICHAUX souhaite la mise en place d'un parking à vélos au sein du parking de l'écoles des Orchidées. Monsieur le Maire signale qu'il s'agit d'un des projets du CMJ et qu'il sera réuni prochainement afin de travailler sur le sujet.

Frédéric FICHAUX signale que l'écart de 10 minutes de sortie de classe entre les maternelles et les primaires est trop importante. Utile lors des protocoles Covid, cet écart est désormais trop long pour les parents ayant une fratrie fréquentant les classes de maternelles et de primaires.

Monsieur le Maire signale que les horaires d'entrée et de sortie de classe sont arrêtées pour 3 ans et qu'ils viennent de l'être pour la rentrée 2021.

Frédéric FICHAUX informe avoir été averti de la présence de chiens en liberté le long de la voie verte.

Monsieur le Maire informe que la partie de la parcelle ZI 86 située entre les habitations de la rue de Védrihem ne sera plus exploitée. En partenariat avec la Fédération de chasse, la société La Concorde y plantera une prairie fleurie.

Monsieur le Maire remercie es membres du conseil municipal qui ont aidé les employés pour la réalisation des plantations du village.

La séance est close à 21h35.

POUR EXTRAIT CONFORME
En mairie, le 30 mai 2022
Le Maire,
DELANNOY Julien

